

LES JARDINS DE L'EXPOSITION

Conçu sous le signe de l'urbanisme, le plan d'ensemble de l'Exposition a été établi par l'architecte Falise, en vue d'un groupement systématique des zones bâties et des espaces libres, ainsi que de l'organisation générale de la circulation.

Un des heureux effets de l'organisation de ce zoning, si l'on peut dire, a été de permettre de créer des espaces verts très étendus et dont plusieurs ont d'un seul tenant plus de trois hectares, chose peu commune dans les annales de l'architecture des Expositions.

L'ensemble de ces jardins a été étudié en étroite liaison avec les données du plan d'ensemble en vue d'atteindre une unité générale, tant aux points de vue pratiques, organisation circulaire, etc., qu'au point de vue esthétique d'ensemble.

En concevant leur tracé, on s'est gardé d'un parti-pris par trop monumental et individualiste.

Les réalisations faites dans ce domaine jusqu'à ce jour, nous ont trop souvent montré les inconvénients de tracés ordonnés de façon trop rigide suivant des axes et dispositions à seule fin spectaculaire.

Le confort du visiteur y était sacrifié, lui imposant un système circulaire peu rationnel.

Le premier objectif visé a été de créer un réseau de chemins permettant un accès logique et direct entre différents points importants donnés.

Pour éviter toute fatigue inutile aux visiteurs, les escaliers ont été systématiquement évités dans les jardins. Les différences de niveaux seront uniquement gravies au moyen de rampes à faible pourcentage.

Visant, comme deuxième objectif important le repos et la récréation du public, de nombreux lieux seront créés où il pourra s'isoler de la grande circulation.

La fleur, l'eau, et parfois la statuaire contribueront à y créer l'ambiance récréative, reposante et poétique qu'un jardin se doit toujours d'apporter à l'homme.

Aussi bien au point de vue psychologique et esthétique (valeur des contrastes), qu'au point de vue pratique eu égard aux frais de réalisation et d'entretien, il paraît indiqué et actuel de concentrer l'intérêt en certains points précis et dans des buts déterminés.

L'ensemble qui englobe ces points où tous les moyens sont concentrés dans les détails de l'architecture est traité très largement en sauvegardant le sentiment d'étendue et de calme liberté.

Ce parti nous semble mieux répondre que tout autre à des lois

plus profondes et à des principes d'esthétique mieux raisonnés, permettant dans beaucoup de circonstances de sauvegarder le caractère de simplicité originelle du site ou, dans d'autres cas, de suggérer celui-ci, tout en répondant aux besoins pratiques et aux besoins plus intellectuels de jouissances plastiques par le traitement architectural de certaines zones précises.

La première partie des jardins de la rive gauche comporte le « Jardin d'enfants - Plaine de jeux ».

Établi en contrebas de 2 mètres de l'artère principale, il constitue une zone parfaitement isolée où de vastes pelouses à peine subdivisées par quelques chemins d'accès en vue de laisser toute liberté, recevront les ébats des enfants.

Ils y trouveront à leur disposition diverses pistes de jeux et d'athlétisme, barboteuses et plages de sable fin.

Le public pourra contempler les enfants en plein jeu tout en restant en dehors des limites du jardin même, grâce à de vastes hémicycles établis au niveau de l'avenue principale dominant le jardin et constituant des promontoirs dans les pelouses de celui-ci.

Les accès au jardin d'enfants se feront au moyen de rampes douces. Il sera précédé à son extrémité ouest d'un jardin du dahlia.

Celui-ci se composera de gradins hémicirculaires. La circulation s'y fera au moyen d'une rampe en spirale à très faible pente, permettant d'effectuer la visite des collections de dahlias, suivant un sens continu.

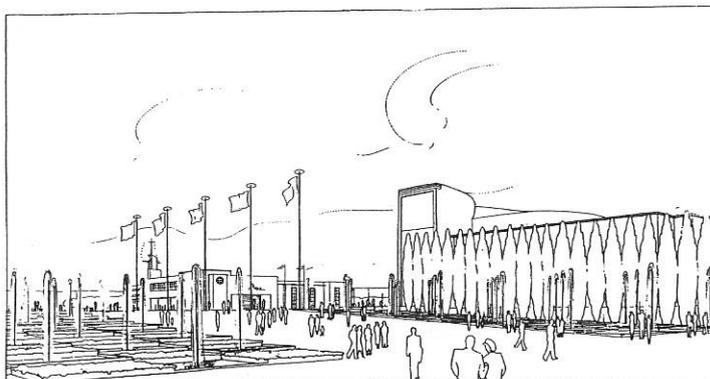
La rampe d'accès de l'entrée Coronmeuse, ainsi que l'esplanade du Grand Palais, seront traités avec la volonté de mettre le public dès l'abord, dans une ambiance conforme au thème de l'Exposition : l'eau. Un vaste damier d'eau soulignera la rampe d'entrée sur 50 mètres de long.

Il comportera une série de 48 bassins de 16 mètres carrés, alternant avec 48 parterres fleuris disposés en gradins, en fonction de la déclivité du terrain.

48 jets d'eau encadreront de leur perspective l'accès à l'esplanade du Grand Palais d'où l'on découvrira la Meuse et d'où l'on jouira d'une vue d'ensemble sur toute l'Exposition.

L'élément floral et l'élément liquide intimement liés créeront une impression de fraîcheur et de vie dès l'abord.

L'esplanade est agrémentée d'une pièce d'eau de 50 mètres de côté, celle-ci, toujours dans le but de mettre le visiteur en contact le plus direct avec l'élément liquide, sera traversé par un large passage d'allées dont le plan sera presque au niveau de l'eau.



LES DAMIERS D'EAU

ENTREE PRINCIPALE RIVE GAUCHE

Des bancs y seront aménagés pour permettre au public de s'y arrêter. Des groupes de nénuphars borderont ses dallages.

La seconde partie des jardins rive gauche comporte une roseraie et un jardin zoologique.

La disposition d'ensemble de la roseraie a été étudiée en vue de la présentation systématique des roses et non pas comme un jardin quelconque meublé de rosiers, comme plus d'une roseraie ont été réalisées malencontreusement.

A la faveur de la déclivité du terrain, quatre gradins ont été créés, destinés à recevoir la série des nuances des quatre tons principaux des roses : rouge, rose, jaune et blanc.

Les fleurs s'étendront en longues bandes de 3 mètres 50 de large le long des chemins de visite. Chaque bande sera compartimentée par une série d'écrans d'eau légers isolant l'une de l'autre les diverses nuances. Chaque gradin sera appuyé d'une large bande gazonnée en talus.

L'ensemble sera isolé par un fond de peupliers d'Italie. Dans la partie incurvée sera aménagé un auditorium pour les concerts.

Un vaste hémicycle arboré, établi au niveau de l'avenue principale, dominera les gradins et permettra une large vue d'ensemble.

Faisant suite à la partie roseraie proprement dite, un jardin traité en vastes pelouses, agrémenté de masses de verdure, constituera toile de fond à la roseraie, toute en couleurs.

Succédant à ce jardin, au delà du Pont Marexhe, sera aménagé le jardin zoologique. Les installations y seront conçues de manière à donner au public l'illusion de contempler les animaux en liberté dans toute la mesure du possible.

Les différences de niveaux que présentent le terrain seront mises à profit pour réaliser ce dessein.

Les quartiers d'animaux seront largement répartis dans des espaces verts importants.

Les voies d'accès seront larges et permettront la circulation aisée du public.

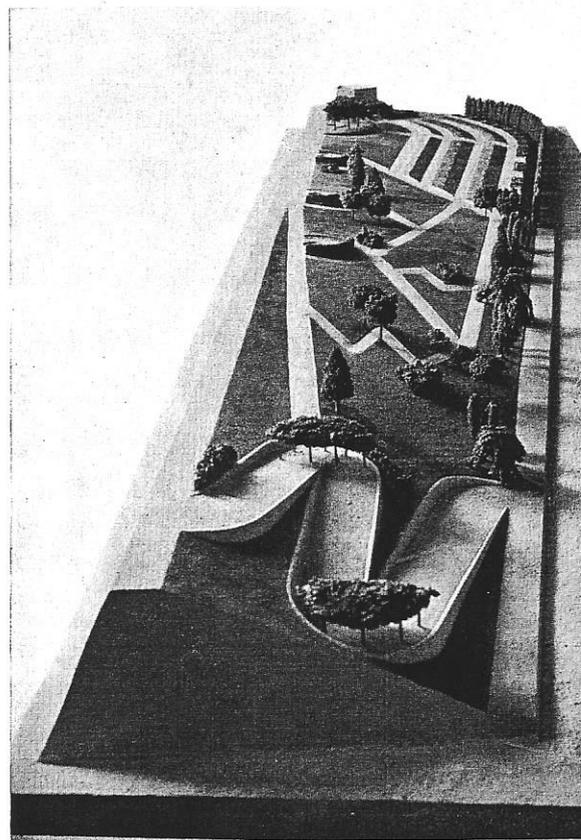
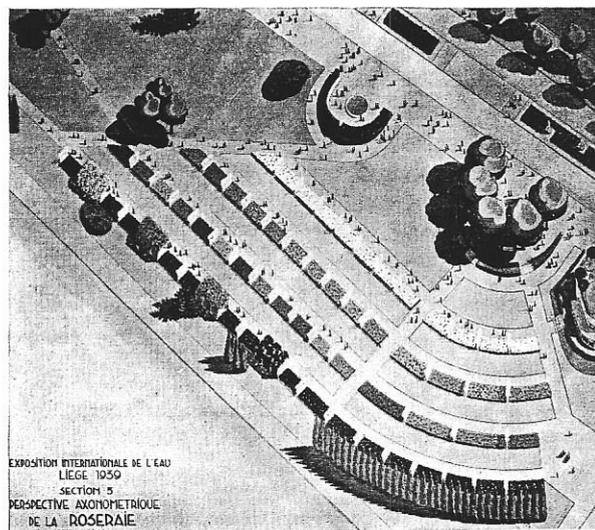
La rive droite comportera un jardin central dans la grande perspective constituée par les Palais des sections étrangères et de la section belge.

Ce jardin, d'une superficie de 2 hectares et demi, sera traité suivant la même technique très souple, que les jardins de la rive gauche. L'ensemble sera traité en vastes espaces verts très simples agrémentés de masses importantes de verdure, et sillonné d'un canal navigable accessible au public.

Quatre éléments architecturaux importants seront répartis dans ce jardin, alliant avec les fleurs, l'élément d'eau en plan et en élévation.

L'ensemble constituera une sorte de jardin d'eau, dont la gamme de tous les jeux géométriques que nous apportent toutes les possibilités de la technique hydraulique, s'alliera à mouvement très souple d canal navigable, appuyé de massifs de végétations luxuriantes de plantes aquatiques et semi-aquatiques.

Jean CANNEEL-CLAES,
Architecte-jardiniste
de l'Exposition Internationale de l'Eau.



ROSERAIE : VUE D'ENSEMBLE